

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**Contribution du SSM Justice au rapport annuel 2025 du
Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment et
le financement du terrorisme (COLB)**

Données 2024

Septembre 2025

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)

Directeur de la publication : Pascal CHEVALIER

Chef du service de la statistique, des études et de la recherche (SSER)

Auteur de la publication : Thierry ZILIOTTO

Chef du bureau des études, de l'évaluation et de la communication (SSER)

Le Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le financement du terrorisme (COLB), institué par le décret du 18 janvier 2010, est l'organisme de coordination et de concertation entre les acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LCB-FT). Il publie un rapport annuel qui donne une présentation consolidée des statistiques disponibles permettant de mesurer l'activité dans chacun des domaines et l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ministère de la Justice, de l'Intérieur, Douanes, Agence des saisies et confiscations, professions réglementées, etc.).

Dans ce cadre, le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), service statistique ministériel, produit un ensemble de données illustrant l'intensité de la réponse pénale face au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Celles-ci sont produites à partir du fichier statistique Cassiopée, application de gestion et de suivi des affaires par les juridictions. La présente publication constitue la contribution du SSER au rapport du COLB.

Le nombre de personnes poursuivies pour blanchiment s'accroît en 2024

En 2024, 5 130 personnes ont été poursuivies pour des faits présumés de blanchiment : 3 850 pour blanchiment simple et 1 280 pour blanchiment aggravé (crimes et délits). Le blanchiment est aggravé lorsqu'une des circonstances aggravantes suivantes est retenue :

- il est commis de façon habituelle ou en utilisant les facilités que procure l'exercice d'une activité professionnelle ;
- il est réalisé en bande organisée.

Le nombre total de personnes poursuivies s'accroît comparé à 2023 (+ 1,8 %). Cette hausse globale recouvre toutefois des réalités bien différentes selon les deux catégories. Alors que le nombre de poursuites augmente de 3,6 % pour le blanchiment simple, celui pour le blanchiment aggravé se contracte de 3,1 %. Une analyse plus fine du blanchiment peut être réalisée à partir de catégories d'infractions. Ainsi, le blanchiment de trafic de stupéfiants est celui comportant le plus de personnes poursuivies en 2024 : 1 780, après 1 730 en 2023 (+ 2,7 %). Le nombre de personnes impliquées dans les autres types de blanchiment est beaucoup plus faible : 450 individus ont été poursuivis en 2024 pour blanchiment du produit d'une escroquerie et 300 pour blanchiment douanier. Par ailleurs, 160 personnes morales ont fait l'objet de poursuites pour blanchiment du produit d'un crime ou délit. Sur le champ élargi du blanchiment, qui inclut toutes les infractions connexes de non justification de ressources et de recel de blanchiment, 5 480 personnes ont été poursuivies en 2024, une hausse de 1 % comparé à 2023.

Tableau 1 : Poursuites pour des faits de blanchiment de capitaux

Nombre de personnes poursuivies par type d'infraction :	2022(r)	2023(r)	2024 (p)
Personnes poursuivies pour des faits de blanchiment	5 062	5 032	5 125
- <i>Blanchiment simple</i>	3 685	3 710	3 845
- <i>Blanchiment aggravé</i>	1 377	1 322	1 280
Personnes poursuivies pour des faits de blanchiment :			
dont <i>blanchiment de trafic de stupéfiants</i>	1 733	1 728	1 775
dont <i>blanchiment de fraude fiscale</i>	131	127	95
dont <i>blanchiment du produit d'une escroquerie</i>	457	401	448
dont <i>blanchiment douanier</i>	258	233	298
dont <i>blanchiment par une personne morale</i>	155	162	160
Personnes poursuivies pour recel du produit de blanchiment	9	12	5
Personnes poursuivies pour non justification de ressource	632	597	512
Total personnes poursuivies pour blanchiment au sens large incluant toutes les infractions de recel du produit de blanchiment et de non justification de ressources	5446	5428	5481

Champ : France (hors COM), personnes poursuivies pour blanchiment de capitaux.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique CASSIOPEE.

Unité : auteur.

(r) : données révisées sur 2023 et 2022 par rapport au précédent rapport

(p) : provisoire.

Lecture : en 2024, 5 125 personnes ont été poursuivies pour blanchiment, dont 1 280 pour blanchiment aggravé.

Note : Un changement de méthode dans le calcul des poursuites conduit cette année à réviser le nombre de personnes poursuivies pour les années 2022 et 2023. Les révisions par rapport à l'édition précédente de ce rapport sont détaillées en annexe.

En 2024, 3 800 personnes ont été jugées en première instance pour un délit de blanchiment¹, en hausse de 15 % rapporté à 2023. Parmi elles, 2 920 ont été condamnées et 880 relaxées, soit un taux de relaxe de 23,1 % après 23,3 % en 2023. La grande majorité de ces condamnations (2 240) concerne le blanchiment simple. La catégorie du blanchiment de trafic de stupéfiants est celle comptant le plus de condamnés (770 condamnés en 2024), les autres contentieux représentant moins de 250 condamnés. Sur le champ élargi du blanchiment, qui inclut toutes les infractions connexes de non justification de ressources et de recel de blanchiment, 3 203 personnes ont été condamnées en 2024, une hausse de 15 % comparé à 2023.

Tableau 2 : Jugements et condamnations pour des faits de blanchiment de capitaux

Jugements	2022	2023 (r)	2024 (p)
Personnes jugées pour blanchiment de capitaux	3 178	3 300	3 800
Personnes condamnées pour blanchiment de capitaux	2 450	2 530	2 920
- Blanchiment simple	1 945	1 880	2 244
- Blanchiment aggravé	565	686	742
Personnes condamnées pour blanchiment de capitaux :			
dont blanchiment de trafic de stupéfiants	723	657	770
dont blanchiment de fraude fiscale	55	39	67
dont blanchiment du produit d'une escroquerie	154	131	206
dont blanchiment douanier	241	148	183
dont blanchiment par une personne morale	49	51	105
Personnes condamnées pour recel du produit de blanchiment	<5	<5	<5
Personnes condamnées pour non justification de ressource	219	247	280
Personnes ayant fait l'objet d'une relaxe	722	767	878
Total personnes condamnées pour blanchiment au sens large incluant toutes les infractions de, recel de produit de blanchiment et de non justification de ressources	2 678	2 779	3 203

Champ : France (hors COM), personnes jugées et condamnées pour blanchiment de capitaux par un tribunal correctionnel.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique CASSIOPEE.

Unité : auteur.

<5 : non diffusé en raison du secret statistique.

(r) : données révisées sur 2023 par rapport au précédent rapport

(p) : provisoire.

¹ Pour une question de disponibilité de données dans la source Cassiopée, le nombre de personnes jugées et condamnées pour blanchiment de capitaux ne comprend pas les personnes jugées et condamnées pour une infraction de blanchiment de nature criminelle. D'après les données du Casier judiciaire national, la part des crimes dans les condamnations définitives pour blanchiment est marginale, s'établissant en 2022 et 2023 à 0,1 % pour les deux années.

Lecture : sur 3 800 personnes jugées pour blanchiment de capitaux en France en 2021, 2 922 ont été condamnées à ce titre, dont 565 pour blanchiment aggravé.

Note : un individu pouvant être condamné pour plusieurs infractions de blanchiment, la somme du nombre de personnes condamnées pour blanchiment simple et de celui des personnes condamnées pour blanchiment aggravé est supérieur au nombre total de personnes condamnées pour blanchiment

Des peines d'emprisonnement pour plus de trois condamnations de blanchiment sur quatre

Les peines d'emprisonnement sont les sanctions le plus fréquemment prononcées par les tribunaux correctionnels à l'encontre des personnes reconnues coupables d'une infraction de blanchiment. Sur la période 2022-2024, elles représentent près de neuf peines sur dix concernant cette infraction.

En 2024, les peines de prison ferme ou en partie ferme représentent 39,3 % des peines prononcées en première instance pour un délit de blanchiment, en légère baisse par rapport à l'année précédente (41,4 % en 2023). Le blanchiment simple reste davantage sanctionné par une peine de prison ferme ou partie ferme que le blanchiment aggravé, avec un écart qui se réduit toutefois en 2024 (40,3 % en 2024 pour des faits simples contre 36,7 % pour des faits aggravés, après 43,9 % contre 35,5 % en 2023 et 46,6 % contre 41,2 % en 2022). A contrario, les peines d'emprisonnement avec sursis sont plus souvent prononcées entre 2022 et 2024 pour le blanchiment aggravé (50,4 % en 2023 contre 45,4 % pour le blanchiment simple). Il convient de rappeler qu'au-delà de la qualification de l'infraction et plus précisément de la nature simple ou aggravé du blanchiment, le profil de l'auteur, primo-délinquant ou récidiviste, et son implication plus ou moins importante dans la commission des faits, ainsi que l'existence ou non d'infractions connexes sont déterminants dans la fixation de la peine. Par catégorie, le taux d'emprisonnement ferme ou en partie ferme est de loin le plus élevé pour le blanchiment de trafic de stupéfiants bien qu'en baisse continue comparé à 2022 (63,9 % contre 68,5 % en 2023 et 71,8 % en 2022).

La durée moyenne de l'emprisonnement ferme s'établit en 2024 à 20,5 mois, en hausse de 2,1 mois par rapport à 2023 et quasiment identique par rapport à 2022 (20,8 mois). En 2023, cette durée moyenne est presque la même pour le blanchiment simple et le blanchiment aggravé (20,5 mois contre 20,4 mois), ce qui n'est pas le cas en 2023 et 2022 (respectivement 19,0 mois contre 16,6 mois et 19,1 mois contre 26,8 mois). Par catégorie, le blanchiment de trafic de stupéfiants est celui qui est le plus sévèrement sanctionné, avec un quantum de peines de prison ferme dépassant les 25 mois en 2024.

Les amendes sont beaucoup plus rarement prononcées à titre de peine principale : entre 2022 et 2024, elles représentent entre 5 % et 7 % des peines principales sanctionnant des faits de blanchiment, et sont en grande majorité des amendes fermes. Le montant moyen s'élève en 2024 à 133 000 euros et varie beaucoup selon les années (268 000 euros en 2023 et 123 000 euros en 2022). Ce montant moyen est bien plus fort entre 2022 et 2024 pour le blanchiment aggravé que pour le blanchiment simple. En 2024 il s'élève ainsi à 337 000 euros pour des faits aggravés contre 36 000 euros pour des faits simples.

Tableau 3 : Peines principales prononcées pour des faits de blanchiment de capitaux

Peines prononcées	2022	2023(r)	2024 (p)
Taux de prononcé de l'emprisonnement ferme après condamnation pour blanchiment de capitaux, en pourcentage (Taux prononcé de l'emprisonnement avec sursis)	45,3 % (43,2 %)	41,4 % (47,3 %)	39,3 % (46,8 %)
- <i>Blanchiment simple</i>	46,6 % (40,3 %)	43,9 % (45,7)	40,3 % (45,14%)
- <i>Blanchiment aggravé</i>	41,2 % (52,6 %)	35,5 % (51,1 %)	36,7 % (50,4 %)
Taux de prononcé de l'emprisonnement ferme après condamnation pour blanchiment de capitaux, en pourcentage (Taux prononcé de l'emprisonnement avec sursis) :			
dont <i>blanchiment de trafic de stupéfiants</i>	71,8 % (24,5 %)	68,5 % (28,7 %)	63,9 % (29,7 %)
dont <i>blanchiment de fraude fiscale</i>	20,0 % (77,5 %)	38,7 % (51,6 %)	25,5 % (72,3 %)
dont <i>blanchiment du produit d'une escroquerie</i>	22,2 % (48,1 %)	31,7 % (63,4 %)	28,6 % (48,6 %)
dont <i>blanchiment douanier</i>	49,6% (36,0 %)	42,4 % (54,1 %)	40,9 % (47,3 %)
dont <i>blanchiment par une personne morale</i>	so (so)	so (so)	so (so)
Taux de prononcé de l'emprisonnement ferme après condamnation pour recel du produit de blanchiment, en pourcentage (Taux prononcé de l'emprisonnement avec sursis)	0 % (66,7 %)	0 % (100 %)	0 % (0 %)
Taux de prononcé de l'emprisonnement ferme après condamnation pour non justification de ressource, en pourcentage (Taux prononcé de l'emprisonnement avec sursis)	29,4 % (48,7 %)	29,9 % (48,8 %)	27,4 % (49,6 %)
Durée moyenne de l'emprisonnement ferme après condamnation pour des faits de blanchiment, en mois (Durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis)	20,8 mois (11,8 mois)	18,4 mois (11,6 mois)	20,5 mois (11,3 mois)
- <i>Blanchiment simple</i>	19,1 mois (10,9 mois)	19,0 mois (9,8 mois)	20,5 mois (10,5 mois)
- <i>Blanchiment aggravé</i>	26,8 mois (13,9 mois)	16,6 mois (15,4 mois)	20,4 mois (13,4 mois)
Durée moyenne de l'emprisonnement ferme après condamnation pour des faits de blanchiment, en mois (Durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis, en mois)			
- <i>Blanchiment du trafic de stupéfiants</i>	21,9 mois (12,7 mois)	23,4 mois (11,3 mois)	25,3 mois (12,6 mois)
- <i>Blanchiment de fraude fiscale</i>	12,5 mois (12,1 mois)	12,2 mois (10,6 mois)	21 mois (13,8 mois)
- <i>Blanchiment du produit d'une escroquerie</i>	21,5 mois (13 mois)	9,6 mois (10,8 mois)	14,5 mois (10,6 mois)
- <i>Blanchiment douanier</i>	15,7 mois (8,7 mois)	15,3 mois (10,3 mois)	13,8 mois (9,2 mois)
- <i>Blanchiment par une personne morale</i>	so (so)	so (so)	so (so)
Durée moyenne de l'emprisonnement ferme après condamnation pour des faits de recel du produit de blanchiment (Durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis)	so (21 mois)	so (12 mois)	so (so)
Durée moyenne de l'emprisonnement ferme après condamnation pour non justification de ressource (Durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis)	11,1 mois (7,9 mois)	9,6 mois (9,4 mois)	9,9 mois (10,2 mois)
Taux de prononcé de la peine d'amende après condamnation pour des faits de blanchiment, en pourcentage (Taux de prononcé de la peine avec sursis)	5,5 % (1,3 %)	4,8 % (1,4 %))	6,6 % (1,2 %)

- Blanchiment simple	6,3 % (1,5 %)	4,2 % (1,5 %)	6,2 % (1,4 %)
- Blanchiment aggravé	3,1 % (0,5 %)	6,3 % (1,1 %)	7,7 % (0,7 %)
Taux de prononcé de la peine d'amende après condamnation pour des faits de blanchiment, en pourcentage (Taux de prononcé de la peine avec sursis)			
- Blanchiment du trafic de stupéfiants	0,9 % (0,2 %)	0 % (0,7 %)	1,0 % (0,2 %)
- Blanchiment de fraude fiscale	2,5 % (0 %)	3,2 % (3,2 %)	0 % (0 %)
- Blanchiment du produit d'une escroquerie	18,5 % (3,7 %)	0 % (0 %)	11,4 % (1,4 %)
- Blanchiment douanier	14,4 % (0 %)	3,5 % (0 %)	11,8 % (0 %)
- Blanchiment par une personne morale	70,7 % (9,8 %)	66,7 % (4,2 %)	67,1 % (5,1 %)
Taux de prononcé de la peine d'amende après condamnation pour des faits de recel du produit de blanchiment, en pourcentage (Taux de prononcé avec sursis)	33,3 % (0 %)	0 % (0 %)	100,0 % (0 %)
Taux de prononcé de la peine d'amende après condamnation pour des faits de non justification de ressource, en pourcentage (Taux de prononcé avec sursis)	5,9 % (1,7 %)	5,5 % (2,4 %)	0,9 % (0,9 %)
Montant moyen de l'amende après condamnation pour des faits de blanchiment, en euros (Montant moyen avec sursis)	123 214 € (57 108 €)	268243 € (17195 €)	132849 € (12850 €)
- Blanchiment simple	57 239 € (4 000 €)	13761 € (5573 €)	36318 € (5118 €)
- Blanchiment aggravé	555 909 € (55 000 €)	659054 € (52060 €)	336943 € (56667 €)
Montant moyen de l'amende après condamnation pour des faits de blanchiment, en euros (Montant moyen avec sursis)			
- Blanchiment du trafic de stupéfiants	7 417 € (1 000 €)	so (1867 €)	14094 € (1500 €)
- Blanchiment de fraude fiscale	30 000 € (0 €)	150000 € (5000 €)	0 € (0 €)
- Blanchiment du produit d'une escroquerie	40 200 € (1 000 €)	so (so)	29788 € (1000 €)
- Blanchiment douanier	130 425 € (so €)	18413 € (so)	35447 € (so)
- Blanchiment par une personne morale	229 690 € (30 000 €)	583219 € (140000 €)	244430 € (45000 €)
Montant moyen de l'amende après condamnation pour des faits de recel du produit du blanchiment, en euros (Montant moyen de l'amende avec sursis)	2 000 € (so)	so (so)	8000 € (so)
Montant moyen de l'amende après condamnation pour des faits de non justification de ressource, en euros (Montant moyen de l'amende avec sursis)	1 557 € (2 900 €)	1843 € (767 €)	1800 € (500 €)
Condamnations pour des faits de blanchiment ayant donné lieu à d'autres types de peines (DDSE, TIG, sanction-réparation...), en pourcentage	4,7 %	5,1 %	6,1 %

Champ : France (hors COM), personnes condamnées pour blanchiment de capitaux par un tribunal correctionnel.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique CASSIOPEE.

Unité : auteur, mois (pour la durée des peines de prison), euros (pour le montant des amendes), % (pour les taux de prononcé).

(r) : données révisées sur 2023 par rapport au précédent rapport

(p) : provisoire.

Lecture : 34,0 % des condamnations pour blanchiment de capitaux en France en 2024 ont donné lieu à une peine d'emprisonnement ferme, et 40,5 % à une peine d'emprisonnement avec sursis. Pour les condamnations pour

blanchiment aggravé en France en 2024, l'emprisonnement ferme a été prononcé dans 32,2 % des cas, et l'emprisonnement avec sursis dans 44,3 % des cas.

Entre 2022 et 2024 des peines de prison sanctionnent quasi systématiquement une condamnation pour financement du terrorisme

Entre 2022 et 2024, 60 personnes ont été poursuivies pour financement du terrorisme. Sur cette période, 99 personnes ont été jugées pour des faits délictuels de financement du terrorisme et la quasi-totalité a été condamnée. Sur ces trois années, la peine sanctionnant le financement délictuel du terrorisme est quasi systématiquement une peine de prison, essentiellement ferme ou en partie ferme pour les années 2022 et 2023 (près de 70 % en 2023, près de 60 % en 2022) et très majoritairement avec sursis pour 2024 (plus de 80 %). La durée moyenne de l'emprisonnement ferme ou partie ferme prononcé est de plus de quatre ans en 2024, après des durées autour de trois ans en 2023 et 2022.

Tableau 4 : Poursuites pour financement du terrorisme

	2022	2023 (p)	2024 (p)
Poursuites pour financement du terrorisme	14	15	31
Classements sans suite	7	<5	26
Alternative aux poursuites	0	0	0

Champ : France (hors COM), personnes poursuivies pour financement de terrorisme.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique CASSIOPEE.

<5 : non diffusé en raison du secret statistique.

Unité : auteur

(r) : données révisées sur 2023 par rapport au précédent rapport

(p) : provisoire.

Lecture : en 2024, 31 personnes ont été poursuivies pour des faits de financement du terrorisme, et 26 ont bénéficié d'un classement sans suite.

Note : Un changement de méthode dans le calcul des poursuites conduit cette année à réviser le nombre de personnes poursuivies pour les années 2022 et 2023. Les révisions par rapport à l'édition précédente de ce rapport sont détaillées en annexe

Tableau 5 : Jugements et condamnations pour des faits de financement du terrorisme

Jugements et condamnations	2022	2023 (r)	2024 (p)
Personnes jugées pour financement du terrorisme	20	20	59
Dont personnes morales	0	0	0
Personnes condamnées pour financement du terrorisme	20	20	nc
Dont personnes morales	0	0	0
Dont financement du terrorisme comme infraction unique	13	19	53
Taux de prononcé de l'emprisonnement ferme après condamnation pour financement du terrorisme (Taux de prononcé de l'emprisonnement avec sursis)	69,2 % (30,8 %)	57,9 % (42,1 %)	13,2 % (83,0 %)
Durée moyenne de l'emprisonnement ferme en mois (Durée moyenne de l'emprisonnement avec sursis en mois)	32,2 mois (30 mois)	36,5 mois (16,3 mois)	51,4 mois (19,8 mois)
Taux de prononcé de la peine d'amende (Taux de prononcé de l'amende avec sursis)	0 (0)	0 (0)	1,9 % (0)
Montant moyen de l'amende (Taux de prononcé de l'amende avec sursis)	0 (0)	0 (0)	2500 (0)
Autres types de peines	0	0	1,9 %
Personnes ayant fait l'objet d'une relaxe	0	0	<5

Champ : France (hors COM), personnes jugées par les tribunaux correctionnels pour financement du terrorisme.

Source : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique CASSIOPEE.

Unités : auteur, pourcentage, mois.

(r) : données révisées sur 2023 et 2022 par rapport au précédent rapport

(p) : provisoire.

<5 : non diffusé en raison du secret statistique.

NC : non communiqué en raison du secret statistique.

Lecture : en 2023, 20 personnes ont été jugées pour des faits délictuels de financement du terrorisme, et 20 ont été condamnées à ce titre.

Sources et méthodes

► Le fichier statistique Cassiopée

Le fichier statistique Cassiopée est issu d'une extraction des données de l'application Cassiopée utilisée dans les tribunaux judiciaires. Les données portent sur les délits, les crimes (hors phase de jugement) et les contraventions de 5ème classe saisies dans Cassiopée. Les mis en cause peuvent être des personnes physiques (majeurs ou mineurs) ou des personnes morales. Ces données permettent de suivre la procédure pénale mise en œuvre, de l'enregistrement de l'affaire en juridiction jusqu'au jugement de première instance et la mise à exécution des peines correctionnelles, hors cour d'assises et cour criminelle départementale ([voir la documentation sur le fichier statistique Cassiopée](#)).

► Le Champ géographique

Toutes les statistiques produites dans ce rapport sont sur le champ France hors Collectivités outre-mer.

► Révisions des données du rapport précédent

La méthode de calcul des poursuites a été modifiée ce qui conduit à réviser le nombre de personnes poursuivies pour les tableaux 1 et 4 relativement aux données du rapport de l'année dernière. Le détail des écarts entre les deux méthodes figure dans les tableaux ci-dessous.

Révisions du tableau 1

Nombre de personnes poursuivies par type d'infraction :	2022	2023
Personnes poursuivies pour des faits de blanchiment	340	589
- <i>Blanchiment simple</i>	240	435
- <i>Blanchiment aggravé</i>	100	154
dont <i>blanchiment de trafic de stupéfiants</i>	168	286
dont <i>blanchiment de fraude fiscale</i>	9	<5
dont <i>blanchiment du produit d'une escroquerie</i>	46	45
dont <i>blanchiment douanier</i>	14	9
dont <i>blanchiment par une personne morale</i>	6	14
Personnes poursuivies pour recel du produit de blanchiment	0	<5
Personnes poursuivies pour non justification de ressource	71	111
Total personnes poursuivies pour blanchiment au sens large incluant toutes les infractions de recel du produit de blanchiment et de non justification de ressources	168	286

Révisions du tableau 4

	2022	2023
Poursuites pour financement du terrorisme	<5	<5
Classements sans suite	0	<5
Alternative aux poursuites	0	0